

Date: 01.12.2020



Les Fribourgeois ont accepté la réforme sans sourciller



Inquiet dimanche matin, le directeur des Finances, Georges Godel, ne cachait pas sa satisfaction après avoir pris connaissance du vote des Fribourgeois. ARCH T. DELLEY

Les Fribourgeois ont soutenu la révision de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat par 69,8% des voix. Le Conseil d'Etat salue ce résultat, alors que le Syndicat des services publics le déplore.

RETRAITES. Les gagnants avaient le sourire derrière leur masque, dimanche, et l'ambiance était à la plaisanterie. Une délégation du Conseil d'Etat, emmenée par le directeur des Finances Georges Godel, est venue commenter les résultats face à la presse. Les Fribourgeois ont largement accepté la réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat par 69,8% de oui. La participation s'est élevée à 43,4%.

Le résultat est relativement uniforme dans le canton. La Gruyère a voté oui à 65,6%, la Glâne à 66,2% et la Veveyse à 71,9%. Seule une commune, Cheiry dans la Broye, a flirté avec le non (50% de oui). Les districts alémaniques, traditionnellement moins sensibles aux arguments des syndicats, ont davantage soutenu la réforme.

«J'ai toujours eu une ligne très claire. Quand nous avons négocié, je savais jusqu'où je pouvais aller.»

GEORGES GODEL

Dans le Sud, quelques petites communes se sont montrées plus frileuses. Ces scores ont probablement été marqués par une double opposition: celle portée par le Syndicat des services publics et une autre, plus silencieuse, pour qui 380 millions, c'était trop cher payé.

«Nous avons gagné, mais

cette victoire doit rester modeste, commente Georges Godel. Les contribuables fribourgeois mettent 330 millions. Et les collaborateurs font d'énormes efforts, à peu près du même montant.»

La réforme prévoit un passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Pour atténuer le choc, des mesures transitoires et compensatoires, à charge du canton et des institutions affiliées, sont prévues à hauteur de 380 millions. Elles devraient permettre de limiter les pertes de rente à 9,5% à 64 ans. Des discussions seront menées sur le cas particulier des agents de la force publique, obligés de prendre leur retraite à 60 ans. L'entrée en vigueur est prévue début 2022. D'ici là, les plans de prévoyance et les règlements seront adaptés.

Le grand argentier Georges Godel est l'un des artisans de cette victoire. Ce dossier, lancé il y a plusieurs années, a représenté «un travail de titan», selon ses propres termes.

Georges Godel, êtes-vous surpris de la netteté du résultat?

Oui, c'est une grande surprise. Ces derniers jours, beaucoup de personnes pensaient que ce serait serré. J'avoue que je n'étais pas tranquille dimanche matin. Mais je me disais que nous ne pouvions pas perdre avec le Conseil d'Etat et le Grand Conseil derrière nous. Il y aurait eu un problème de démocratie. Je pense que le Gouvernement peut être fier de ce résultat.

Redoutiez-vous une opposition silencieuse, celle qui pensait que 380 millions représentaient un montant trop élevé?

Oui. Mais j'ai tellement martelé au nom du Gouvernement que nous avons les moyens de notre politique, que cet argent était là et que cela n'allait pas toucher les prestations de l'Etat à l'avenir. Je crois que cela a fait son effet. Certaines personnalités m'ont d'ailleurs dit: «Connaissant ta philosophie de Picsou, nous te croyons si tu nous dis qu'il faut verser ce montant.»

Ce projet a entraîné des manifestations et des débrayages, où vous avez été passablement chahuté. Comment l'avez-vous vécu?

Au début, difficilement. Puis cela m'est passé un peu au-dessus. En politique, il faut avoir le cuir dur. J'ai toujours eu une ligne très claire. Quand nous avons négocié, je savais jusqu'où je pouvais aller. Avec Anne-Claude Demierre et Jean-Pierre Siggen, qui ont participé à toutes les discussions, nous avons présenté un front uni.

J'avais déjà vécu une telle situation à mon arrivée à la Direction des finances en 2012 lorsqu'il y a eu les mesures d'économie. Aujourd'hui, je peux démontrer que l'opération sera blanche en 2023: les collaborateurs auront autant perdu que gagné. Pour cela, j'ai parfois annoncé des augmentations de 0,3%. Cela représente tout de même une dépense de 4 millions pour l'Etat. J'ai été parfois frustré d'entendre que nous ferions mieux de ne rien donner.

Les opposants craignaient de fortes diminutions de rentes. Pouvez-vous rassurer le personnel? Est-ce que les pertes ne dépasseront pas 9,5% à 64 ans?

J'en suis convaincu quand je vois les rendements des dernières années. Si cela se maintient, nous pourrions atteindre ce taux de 2,5%. Le problème, c'est qu'il aurait fallu changer de système beaucoup plus vite. Plus on attend, plus la chute est élevée. Avec ce qui a été décidé, notre caisse est plus que correcte, elle est meilleure que celle des cantons de Berne ou de Neuchâtel, que celles de la Confédération, de La Poste ou des CFF.

De nouvelles discussions sont prévues pour améliorer les

conditions des agents de la force publique. Y aura-t-il aussi des négociations pour les retraites anticipées du personnel des soins?

Les retraites anticipées vont continuer d'exister. Seulement, avec ce projet, si vous partez à 62 ans, vous perdez beaucoup plus que si vous partez à 64 ans. Nous étudions maintenant la modification de la Loi sur le personnel où nous allons introduire la notion de pénibilité. Les travaux ne sont pas terminés et je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. J'espère me-

ner ce chantier à terme avant mon départ le 16 décembre 2021.

Je suis admiratif du travail du personnel des soins. Mais, depuis 2012, c'est le conseil d'administration de l'HFR qui gère le nombre d'employés et la masse salariale. Le canton achète des prestations. Si le conseil d'administration veut introduire la pénibilité pour le personnel des soins, nous modifierons la loi en conséquence. Mais ce n'est pas un problème direct du Conseil d'Etat. ■